

Adapter sa gouvernance aux caractéristiques de son GE :

Le GE, une association pas comme les autres !

Contexte

Le trait dominant de ces dernières années est l'accélération et l'accentuation des mutations qu'elles soient d'ordre économique, social, politique ou encore technologique et écologique. Les Groupements d'Employeurs sont au cœur de ces dynamiques de changement sur leur territoire. Tout en assurant leurs missions quotidiennes, ils doivent également veiller à combiner valeurs, fonctionnement interne, pérennité économique et développement.

Mobilisation des administrateurs, mode de gouvernance, implication et responsabilités des parties prenantes, articulation entre équipe salariée et conseil d'administration, ces questions se posent à tous les GE et sont au centre de préoccupations pour faire vivre le projet collectif qui les anime.

Dans le cadre de cette formation, vous réfléchirez à l'évolution de l'organisation interne de votre GE et enclencherez une dynamique autour de la gouvernance de votre GE.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- Confronter les notions de gouvernance et de vie associative aux réalités-terrain du dispositif GE
- Donner du sens à l'engagement de vos élus
- Développer de nouvelles façons d'animer les équipes et de piloter les projets
- Sécuriser les rôles et les responsabilités des dirigeants élus et salariés



Dates :

8/12/2022 14h-17h30

9/12/2022 9h-12h30

Durée :

2 demi-journées de 3h30

soit 7h de formation au total

Lieu :

Maison de la Nouvelle-Aquitaine (75)

Public visé



- Salariés permanents
- Administrateurs de GE

Prérequis

Connaître les principes de fonctionnement d'un Groupement d'Employeurs.

1 - Le projet associatif : quelle utilité dans un Groupement d'Employeurs ?

- Objet social : mise à disposition de personnel (prestation de service)
- Complément d'objet : moyens mis en œuvre pour réaliser l'objet social
- Raison d'être : satisfaire les besoins des adhérents

2 - La gouvernance : de quoi parle-t-on dans un Groupement d'Employeurs ?

- Forme juridique
- Parties prenantes
- Statuts
- Cycle de vie du GE
- Bonnes pratiques

3 - Les administrateurs : quelle place dans un Groupement d'Employeurs ?

- Constat général
- Etat des lieux
- Compétences nécessaires
- Bonnes pratiques

4 - Favoriser, soutenir et renouveler l'engagement des administrateurs dans un Groupement d'Employeurs

- D'une gouvernance délibérative à une gouvernance d'entreprise associative
- Enseignements de l'accompagnement collectif de Groupements d'Employeurs en Nouvelle-Aquitaine : « Passer progressivement d'un mode de gouvernance délibératif à un mode de gouvernance projet »
- Bonnes pratiques

5 - Encadrer l'implication et les responsabilités des parties prenantes dans un Groupement d'Employeurs

- Les statuts : les précautions à prendre à chaque période de la vie du GE (nombre d'élus, Bureau, quorum...)
- Les incidences du non-respect des dispositions statutaires en la matière
- La notion de dirigeant de fait
- La validité des décisions
- Répartition des rôles et des responsabilités du binôme directeur/président :
 - Tordre le cou à une représentation : « si je suis président, je risque de terminer en prison »
 - La responsabilité des dirigeants (présentation de la responsabilité civile et pénale) avec des exemples hors GE
 - La délégation de pouvoir : cadre et exercice

Formateurs

Expert en Groupement d'Employeurs et en mutualisation d'emploi. Fondateur d'Asparagus, Jean DALICHOUX accompagne les Groupements d'Employeurs tout au long de leur vie sur la définition du projet stratégique, sur les évolutions juridiques ou bien encore sur le modèle organisationnel de ces derniers.

Jean DALICHOUX



Avocat à la Cour et Maître de conférences à l'Université de Toulouse. Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé, notamment en matière de droit des associations et de droit du travail.

Pierre FADEUILHE



Moyens pédagogiques et techniques

Mise en perspective de bonnes pratiques de GE



Exposé et échanges autour de cas concrets

Suivi et évaluations



Feuille d'émargement



Evaluation des acquis de formation et du degré de satisfaction



Attestation de formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique



650 € nets de TVA
par stagiaire (GE adhérent 2022)

845 € nets de TVA
par stagiaire (GE non adhérent
2022)

Contact pédagogique

Ludovic DESILES
formation@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD
formation@crge.com

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

